RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du 22 juillet 1981
approuvant l'inscription à l'inventaire
du bâtiment no 348, parcelle no 1109,
sis sur la commune de Vernier

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire du bâtiment no 348, sis sur la parcelle no 1109, feuille no 45 du cadastre de la commune de Vernier, inscrit au registre foncier au nom de l'Eglise nationale protestante de Genève;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 20 novembre 1979;

vu les observations du propriétaire du 12 décembre 1979;

vu le préavis de la commune du 22 mai 1981;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 29 juin 1981;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Le bâtiment no 348, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

Le Conseiller d'Etat
chargé du département des travaux publics

Jaques VERNET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les 30 jours à compter de sa notification.

Diffusion :
- Eglise nationale protestante de Genève
- Commune de Vernier
- Secrétariat général

7.392
322.dr

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

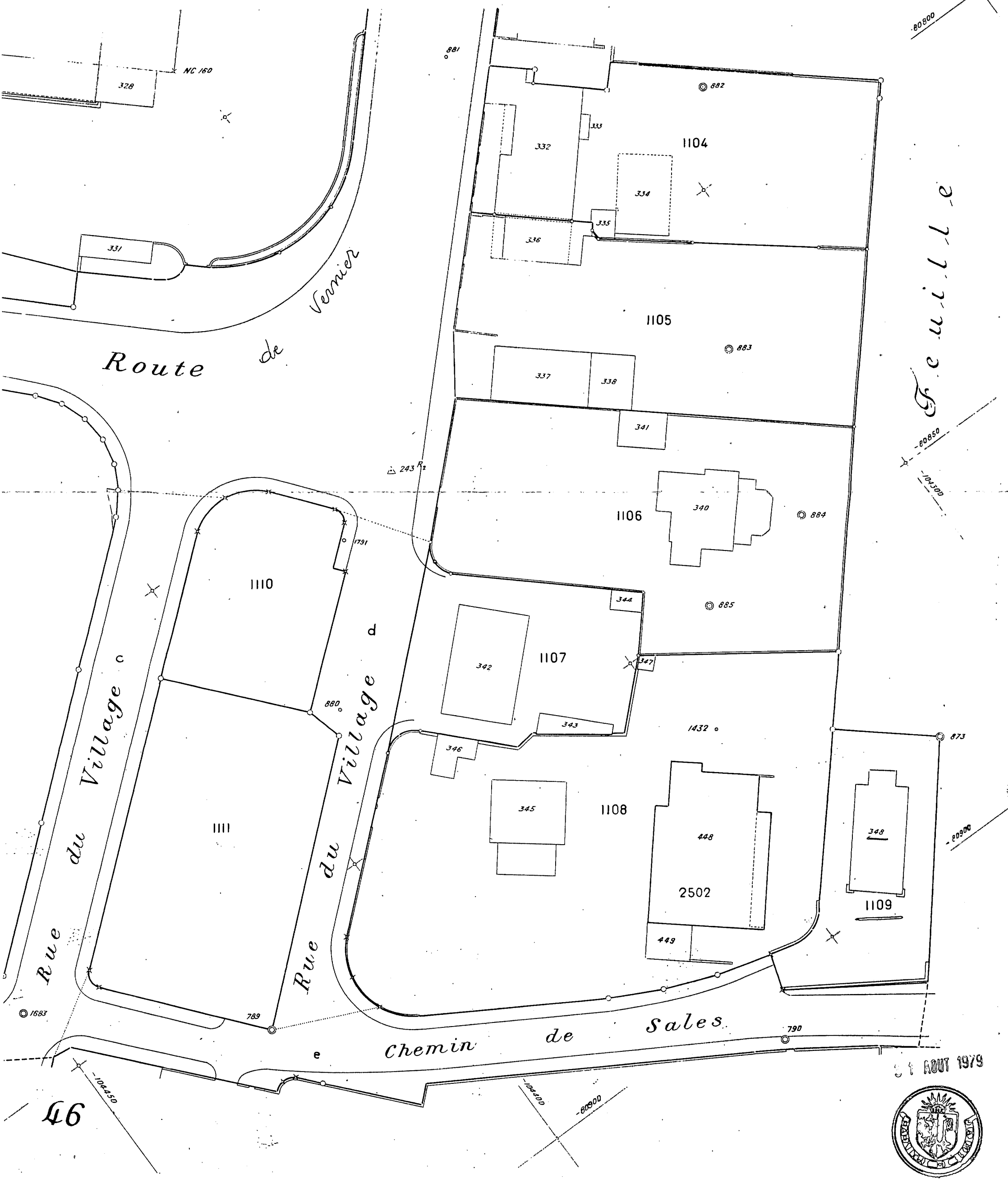
CADASTRE
(Service technique du Registre Foncier)

Extrait du plan cadastral 45

Reproduction interdite

Commune de VERNIER

Echelle 1 : 500



31 AOUT 1979

46